



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE FILLIÈRE
N° 2023-118**

Séance du 13 novembre 2023

A dix-neuf heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 7 novembre 2023, s'est réuni dans les locaux de la salle Tom Morel, sise 188 rue des Fleuries – Thorens-Glières – 74570 FILLIÈRE, conformément à la délibération n°2020-76 du 14 septembre 2020 qui fixe les lieux de réunion du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Christian ANSELME, Maire.



Nombre de membres en exercice : 33 - Présents : 24 - Pouvoirs : 2 - Votants : 26

**OBJET : REGULARISATION DOSSIER DE PORTAGE EPF BATIMENT DE LA
GLACIERE – COMMUNE DELEGUEE D'EVIREs**

Présents : ALAIS I. – ALESINA C. – ALLEGRET-PILOT A. – ANSELME C. – BÉVILLARD J-P. – BOCQUET J. – BOUCLIER S. – BURDIN C. – DAUBERCIES M-C. – DELILLE M. – DUPONT C. – ESCALON-DESTRUEL J-S. – JACOB C. – LAFFIN C. – MAXENTI J-C. – MERCIER-GUYON C. – NICOLAS A. – ODORICO L. – PONTAIS M. – REYDET N. – RIGOBERT S. – ROPHILLE C. – RUBIN-DELANCHY J-Y. – SELLECCHIA É.

Excusés : FUMEX A. (pouvoir à J. BOCQUET) – RÉVEILLON É. (pouvoir à I. ALAIS)

Absents : BERTHOLIO C. – BÉVILLARD C. – BLOCH S. – CHEVALLIER M. – DITTA E. – FILLION L. – VINDRET R.

Secrétaire de séance : ODORICO L.

Entendu l'exposé suivant :

La commune de FILLIERE a acquis, par le biais d'un portage avec l'EPF, le bâtiment de la Glacière – commune déléguée d'EVIREs, pour une valeur totale de 92 501,65 €.

L'imputation de ce montant s'est faite à tort en partie sur :

- le compte 21318 « Autres bâtiments publics » pour 69 376,23 € (en contrepartie d'un titre de même montant au compte 27638 -T1697/2019),
- le compte 2138 « Autres constructions » pour 23 125,42 € (mandat payé à l'EPF)

Un certificat administratif sera établi afin de permettre, au comptable, de faire une opération non-budgétaire afin de solder le compte 2138 par un débit du compte 21318 pour 23 125,42 €.

La commune a mandaté un total de 68 588,08 € au compte 27638 « Créances sur des collectivités et établissements publics - Autres établissements publics » pour cette opération alors que nous aurions dû mandater 69 376,23 € selon le tableau d'amortissement de l'EPF. Il manque donc 788,15 € (*annexe – tableau récapitulatif portage*).

Cette régularisation passe par une délibération de corrections sur exercices antérieurs autorisant le comptable à passer l'écriture non-budgétaire avec les écritures suivantes : Débit du compte 27638 « Créances sur des collectivités et établissements publics - Autres établissements publics » par un crédit 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés » pour 788,15 €.

Aussi,

*Vu la délibération n°2018-148 du 10 décembre 2018 portant sur l'autorisation d'acquisition d'un bâtiment d'exploitation forestière situé « vers la Glacière », commune déléguée d'Evires) suite au portage réalisé par l'EPF,
Vu l'avis du comptable public en date du 24 février 2023,*

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **AUTORISE** le comptable à faire cette correction sur exercices antérieurs et à passer l'écriture non-budgétaire afin de régulariser ce dossier.

Le secrétaire de séance
Laure ODORICO



Certifié exécutoire par le M. le Maire
compte-tenu de la transmission
en Préfecture le : 20 NOV. 2023
Publication le : 27 NOV. 2023



Le Maire
Christian ANSELME



